



Trèbes.

N° 28/2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 011-211103973-20260413-28\_2026-DE

FOLIO 82

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. OLLAGNIER. GALY. LAROCHE Adjoints.

MMES. MM. BILLECI. SANCHEZ. LASGOUZES. LAFON. DE PRADO. BEAUREPAIRE. DEZARNAUD. HERNANDEZ. BIAUNÉ. DIEDRICH. PIEDRA. QUESNEL. GRAVES. CASTANS. SAINT-ANDRÉ. PEIX. MITAIS. AZAÏS.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME DE FREITAS

MME NICOLAÏ

MME MEDVES

M. SENTENAC

PROCURATIONS :

MME DE FREITAS à MME GALY

MME NICOLAÏ à M. QUESNEL

MME MEDVES à M. le Maire

M. SENTENAC à M. CARBONNEL

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

**OBJET : Établissement d'un comité social territorial mutualisé entre la ville de Trèbes et son CCAS**

**VU** l'article L. 251-7 de l'annexe de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements ;

**VU** les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et contractuels de droit privé, au nombre de 100 au total au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour la commune et le CCAS de Trèbes ;

